



Projet d'établissement 2024-2029

Table des matières

I. INTRODUCTION.....	3
I.1 La communauté d'Agglomération : Population, Évolution démographique.....	3
I.2 Le conservatoire André Messager.....	5
I.2.1 Histoire.....	5
I.2.2 Évolution des effectifs.....	5
I.2.3 Missions générales.....	6
I.2.4 Orientations particulières.....	6
II. ETAT DES LIEUX.....	7
II.1 Effectifs.....	7
II.2 Structuration pédagogique, organes de concertation.....	8
II.3 Activités pédagogiques.....	9
II.3.1 Cours d'instruments.....	9
II.3.2 Le département arts de la scène.....	10
II.3.3 Pratiques collectives.....	11
II.3.4 Des classes à horaires aménagés ou à aménagement d'horaires.....	11
II.3.5 Une activité « Orchestre à l'école » à l'école primaire Pergaud/Prévert.....	12
II.3.6 Des interventions en I.M.E. et en A.P.A.J.H.....	12
II.3.7 Interventions en milieu scolaire.....	12
II.3.8 La Formation Musicale.....	13
II.3.9 Les Musiques Actuelles.....	14
II.3.10 Les Musiques Traditionnelles.....	15
II.3.11 La Musique Ancienne.....	15
II.3.12 Écriture et Analyse.....	15
II.4 Activités de diffusion.....	16
II.4.1 Auditions d'élèves.....	16
II.4.2 Conférences.....	16
II.4.3 Projets pédagogiques.....	16
II.4.4 Projets professionnels.....	17
II.5 Les ressources.....	17
II.5.1 Le budget.....	17
II.5.2 Les locaux.....	18
II.5.3 Le matériel.....	19
II.5.4 La communication.....	20
II.5.5 La parthèque.....	20
II.6 Le personnel.....	22
II.6.1 Enseignant.....	22
II.6.2 Administratif.....	23
II.6.3 Technique.....	23
II.7 Les partenaires.....	23
II.8 Le classement « Conservatoire à Rayonnement Départemental ».....	24
III. PERSPECTIVES.....	25
III.1 L'offre d'enseignement.....	25
III.1.1 Musiques anciennes.....	25
III.1.2 Classes à faible effectif.....	25
III.1.3 Éducation artistique et culturelle.....	26
III.1.4 Arts de la scène.....	26
III.1.5 Transversalité.....	26
III.2 La création.....	27
III.3 Le travail en réseau.....	27
III.3.1 Réseau départemental.....	27
III.3.2 Réseau régional.....	28
III.3.3 Partenaires.....	28
III.4 L'irrigation du territoire.....	28
III.5 L'amélioration du fonctionnement.....	29
III.5.1 Enseignants.....	29
III.5.2 Personnel technique et administratif.....	29
IV. CONCLUSION.....	30

I. INTRODUCTION

I.1 La communauté d'Agglomération : Population, Évolution démographique.

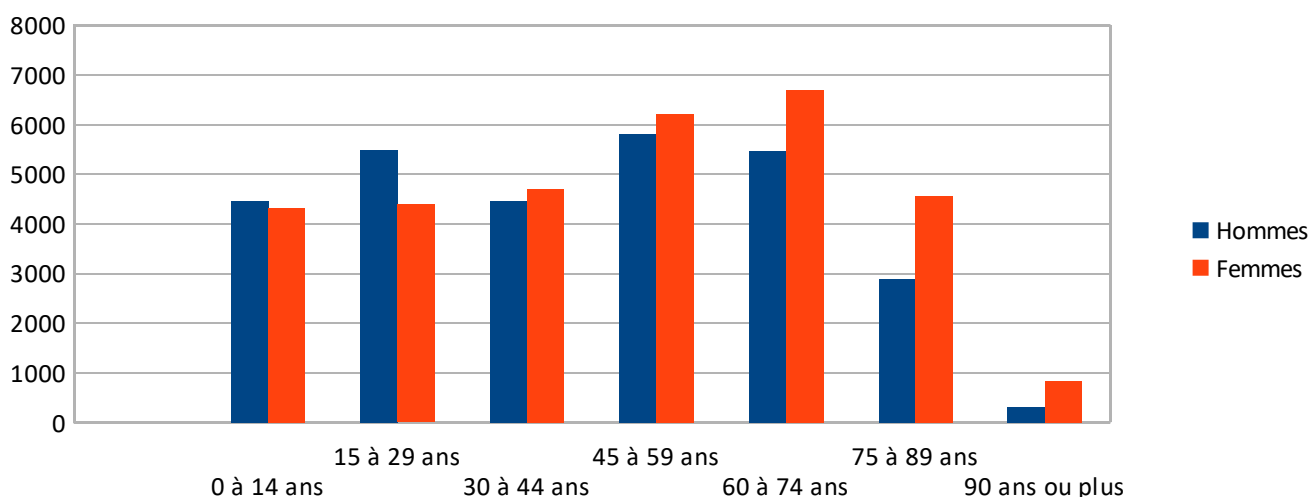
La communauté d'agglomération de Montluçon est située dans le département de l'Allier, à la lisière des départements de la Creuse, du Cher et du Puy-de-Dôme. Ce positionnement la place ainsi au carrefour de 3 régions : la région Auvergne-Rhône-Alpes, dont elle fait partie, la région Nouvelle Aquitaine et la région Centre-Val de Loire.

Les 60 600 habitants de la communauté d'agglomération de Montluçon (dont près de 34 300 pour la ville-centre) représentent à eux seuls 18 % de la population du département de l'Allier. Ils résident dans 21 communes, sur une superficie de 377,80 km², soit une densité de 160 habitants par km². La ville connut un essor au XIX^e siècle avec l'implantation de nombreuses industries de la métallurgie et de la chimie notamment, dont le développement fut facilité par le canal de Berry, déclassé dans les années 1950. Le centre-ville historique, jadis cerné par une muraille percée de 40 tours, a gardé son allure médiévale, autour du château des ducs de Bourbon.

De plus de 424 000 habitants en 1886, le département comptait officiellement 335 995 habitants en 2019, se situant en 65^{ème} position en France métropolitaine.

La population de la communauté d'agglomération reste âgée :

	Hommes	Femmes
0 à 14 ans	15,40 %	13,60 %
15 à 29 ans	19,00 %	13,80 %
30 à 44 ans	15,40 %	14,80 %
45 à 59 ans	20,10 %	19,60 %
60 à 74 ans	19,00 %	21,10 %
75 à 89 ans	10,00 %	14,40 %
90 ans ou plus	1,00 %	2,60 %
Total	47,62 %	52,38 %
	Hommes	Femmes
0 à 19 ans	22,20 %	18,60 %
20 à 64 ans	54,40 %	50,00 %
65 ans ou plus	23,50 %	31,00 %



On notera sur le graphique ci-dessus la diminution entre la tranche « 15 à 29 ans » et « 30 à 44 ans » due à l'absence d'offre d'établissement universitaire et la faible proposition d'études post-bacs.

En 7 ans, entre 2013 et 2019, la population de l'Agglo est restée « presque stable », passant de 66 612 habitants à 60 617, soit une diminution de 5 995 habitants, avec une baisse régulière depuis de nombreuses années.

	1968 à 1975	1975 à 1982	1982 à 1990	1990 à 1999	1999 à 2008	2008 à 2013	2013 à 2019
Variation annuelle moyenne de la population	0.01 %	-0.70 %	-0.80 %	-0.50 %	-0.20 %	-0.30 %	-0.90 %
Due au solde naturel	0.03 %	-0.10 %	-0.20 %	-0.20 %	-0.20 %	-0.20 %	-0.60 %
Due au solde apparent des entrées sorties	-0.20 %	-0.70 %	-0.60 %	-0.30 %	0.00 %	-0.10 %	-0.60 %
Taux de natalité	14.60 ‰	11.30 ‰	9.90 ‰	9.90 ‰	9.70 ‰	9.50 ‰	9.30 ‰
Taux de mortalité	11.60 ‰	12.00 ‰	11.80 ‰	11.90 ‰	11.80 ‰	11.90 ‰	12.30 ‰

Le tableau ci-dessous, relatif à la population des plus de quinze ans, souligne, sur une période de 12 ans :

- En données brutes, la diminution de toutes les catégories socio-professionnelles, exceptés les cadres et professions intellectuelles supérieures
- En pourcentage, la perte importante d'exploitants agricoles, et la proportion de plus en plus importante de retraités et de cadres et professions intellectuelles supérieures.

	2008		2019	
	Nombre	%	Nombre	%
Ensemble	55727	100,00 %	51800	100,00 %
Agriculteurs exploitants	373	0,70 %	215	0,40 %
Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	1608	2,90 %	1405	2,70 %
Cadres et professions intellectuelles sup.	2548	4,60 %	2565	5,00 %
Professions intermédiaires	6412	11,50 %	5971	11,50 %
Employés	9645	17,30 %	9145	17,70 %
Ouvriers	7475	13,40 %	5871	13,30 %
Retraités	18807	33,70 %	18500	35,70 %
Autres personnes sans activité professionnelle	8859	15,90 %	8128	15,70 %

La démographie de la communauté d'agglomération « Montluçon Communauté » est caractérisée par :

- Une perte régulière d'habitants due non seulement à un taux de natalité inférieur au taux de mortalité mais aussi à un solde des entrées/sorties négatif
- Une population vieillissante avec environ 31,86 % habitants de 60 ans ou plus.

I.2 Le conservatoire André Messager

I.2.1 Histoire

Classé ENM en 1983, puis CRD en 2006, transféré à la communauté d'agglomération depuis 2007 (en même temps que l'école de musique de Domérat avec laquelle il a fusionné), le conservatoire de Montluçon porte aujourd'hui le nom d'André Messager, en souvenir du compositeur natif de la cité.

Il accueille aujourd'hui 825 élèves : 63 en art dramatique et 779 en musique (certains étant inscrits aussi en art dramatique). L'effectif a retrouvé son niveau habituel après une légère baisse due à la pandémie du COVID 19.

- 55,81 % des inscrits sont des habitants de la commune centre
- 80,02 % sont domiciliés dans la communauté d'agglomération
- 15,50 % sont des habitants du département de l'Allier hors agglomération
- 4,48 % ne résident pas dans le département

I.2.2 Évolution des effectifs

Il est assez difficile de se faire une idée précise de l'évolution des effectifs, le logiciel de gestion des conservatoires utilisé ne gardant pas en mémoire les listes par classe lors du changement d'année scolaire. Toutefois, grâce aux tableaux complétés chaque année pour les demandes de subvention auprès du Département ou de la DRAC, on peut se faire une idée du nombre d'élèves dans les disciplines principales :

	PROGRESSION DES EFFECTIFS				
	2018/2019	2019/2020	2020/2021	2021/2022	2022/2023
Violon	52	56	58	58	57
Alto	20	17	17	15	13
Violoncelle	25	30	29	29	22
Contrebasse	5	7	6	5	4
Flûte traversière	38	39	39	35	31
Hautbois	16	18	13	13	13
Clarinette	31	38	36	35	27
Saxophone	25	24	22	22	23
Basson	8	10	9	7	7
Trompette	38	37	39	39	37
Cor	20	20	16	8	12
Trombone	11	9	8	7	7
Tuba	5	5	3	3	5
Percussion	20	22	24	26	29
Guitare	26	24	32	31	33
Piano	76	79	67	73	81
Chant	15	18	19	19	18
Mus. Trad. Vielle	7	7	5	7	8
Mus. Trad. Cornemuse	7	5	6	7	6
Mus. Actuelles Basse	3	7	7	6	9
Mus. Actuelles Batterie	19	16	16	13	12
Mus. Actuelles Clavier	5	4	4	4	2
Mus. Actuelles Chant				6	9
Mus. Actuelles Guitare	18	21	20	22	23
Mus. Actuelles MAO	16			18	23
Mus. Actuelles Jazz	26			23	24
Mus. Anciennes Clavecin	3	3	5	5	5
Mus. Anciennes Cello					2
Mus. Anciennes Hautbois					1
Mus. Anciennes Traverso					3
Mus. Anciennes Viole					1
Art dramatique	67	67	67	82	63

Si ce tableau marque une certaine stabilité, il faut cependant noter :

- Une baisse significative dans les classes d'alto, de cor et de batterie.
- Un effectif vraiment insuffisant au regard des ambitions de pratiques collectives de l'établissement dans les classes d'alto, contrebasse, hautbois, basson, cor, trombone, tuba, musiques actuelles (basse et claviers).
- Un département musiques anciennes à ses balbutiements et qui ne demande qu'à se développer.

I.2.3 Missions générales

Dans le cadre de la « Charte de l'enseignement artistique spécialisé en danse, musique et théâtre », le conservatoire André Messager assure les missions dévolues à tout établissement public d'enseignement artistique classé par l'État et adapte si nécessaire ses missions aux réalités locales.

- La mission première reste la formation des artistes amateurs. Longtemps les conservatoires ont gardé aux yeux du public l'image d'établissements réservés à une élite qui se destine à une carrière professionnelle. De même, dans de nombreux établissements, on a souvent pensé que la seule distribution d'un diplôme « amateur » aux élèves était suffisante pour avoir la satisfaction d'avoir mené à bien sa mission d'enseignement, ce diplôme étant souvent perçu par les élèves comme un diplôme « au rabais », réservé à ceux qui sont incapables d'intégrer un cursus pré professionnel. Il est donc primordial de former des amateurs éclairés, possédant une culture musicale ou théâtrale suffisamment riche pour être des spectateurs critiques, et ayant acquis dans leur discipline principale un répertoire varié leur permettant de s'exprimer artistiquement hors les murs du conservatoire. Les relations permanentes et conventionnées du conservatoire avec le monde amateur doivent inciter les élèves à découvrir ce monde tout au long de leurs études.
- Une participation importante dans le cadre du temps scolaire. La démocratisation culturelle, l'accès du plus grand nombre à une éducation artistique dans un département rural avec de nombreuses communes peu peuplées et éloignées de la ville centre de l'agglomération, doivent inciter le conservatoire à intervenir le plus possible dans les établissements scolaires comme cela est déjà initié que ce soit par les interventions en milieu scolaire, les classes Cham, l'orchestre à l'école en primaire, les classes Cham et Chat en secondaire, les actions en direction des spécialités « musique » du lycée et des élèves en BTS.
- Favoriser la découverte des artistes d'aujourd'hui par un enseignement préparant à la compréhension de ces artistes et par la présence régulière au sein de l'établissement d'artistes invités.
- Du fait de sa mission première – formation des amateurs – le conservatoire doit travailler en permanence avec le monde amateur. Cette collaboration prendra des formes diverses et devra être normalisée par des conventions renouvelables : Aide aux ensembles amateurs, accueil de musiciens de sociétés musicales, incitation pour nos élèves à participer aux ensembles amateurs, projets communs (spectacles, stages, master class, ...), etc.
- Une contribution significative à l'animation culturelle au sein du territoire de rayonnement, que ce soit par des spectacles d'élèves, de professeurs, de conférences, d'accueil d'artistes invités, de projets menés en concertation avec différents partenaires aboutissant à une ou plusieurs réalisations.

Le but premier de ce projet d'établissement sera hiérarchiser et d'équilibrer ces différentes missions, définir et planifier leurs réalisations en fonction des réalités locales et de la feuille de route définie par la collectivité.

I.2.4 Orientations particulières

Depuis quelques années la collectivité a favorisé la formation d'enseignants en musiques anciennes. L'offre dans cette discipline étant réellement insuffisante dans les établissements spécialisés proches géographiquement de l'établissement, le conservatoire devra tirer parti de cette formation pour proposer, au moins dans un premier temps, une initiation aux instruments de cette discipline avant d'envisager, avec une montée en puissance des qualifications des enseignants, la structuration d'un véritable cursus de musiques anciennes.

Les départements musiques actuelles et musiques traditionnelles manquent cruellement d'heures allouées (1 seul enseignant en musiques traditionnelles, 4 heures hebdomadaires en guitare basse, 10h00 en batterie, etc.) pour proposer un enseignement large, varié et permettant une vraie mise en exergue des pratiques collectives

primordiales dans ces enseignements. Une réflexion se doit d'être engagée afin de dégager la quotité de temps disponible et restructurer ces départements.

II. ETAT DES LIEUX

II.1 Effectifs

Sur les 60 617 habitants de l'agglomération, seuls 456 élèves sont âgés de moins de 19 ans, soit 69 % des inscrits. 31 % des inscrits sont donc des adultes et la doyenne d'âge a 88 ans !

Sur l'effectif total (habitants de l'agglomération et autres)

- 7 élèves ont 80 ans ou plus
- 58 élèves ont de 70 à 79 ans
- 70 élèves ont de 60 à 69 ans
- 49 élèves ont de 50 à 59 ans
- 36 élèves ont de 40 à 49 ans
- 31 élèves ont de 30 à 39 ans
- 28 élèves ont de 19 à 29 ans
- 546 élèves ont de 5 à 18 ans

On notera la forte proportion d'élèves adultes après 60 ans, qui correspond à une demande importante d'activités de loisirs pour les seniors.

Élèves enfants :

Domiciliation	Habitants	Élèves Enfants	% Élèves enfants/ scolarisés	Primaire	Collège	Lycée	Total	% Enfants/ habitants
ARPHEUILLES-SAINT-PRIEST	357	3	12,50 %	24	0	0	24	6,72 %
DESERTINES	4459	20	2,34 %	332	523	0	855	19,17 %
DOMERAT	8729	51	3,98 %	964	319	0	1283	14,70 %
LAMAIDS	235	0		0	0	0	0	0,00 %
LA PETITE-MARCHE	168	0	0,00 %	25	0	0	25	14,88 %
LAVAUT-SAINTE-ANNE	1154	7	5,07 %	138	0	0	138	11,96 %
LIGNEROLLES	736	10	9,17 %	109	0	0	109	14,81 %
MARCILLAT-EN-COMBRAILLE	900	1	0,37 %	174	98	0	272	30,22 %
MAZIRAT	286	2	14,29 %	14	0	0	14	4,90 %
MONTLUCON	34361	316	4,51 %	2848	1734	2421	7003	20,38 %
PREMILHAT	2507	13	7,65 %	170	0	0	170	6,78 %
QUINSSAINES	1512	9	4,64 %	194	0	0	194	12,83 %
RONNET	172	0	0,00 %	18	0	0	18	10,47 %
SAINTE THERENCE	178	1		0	0	0	0	0,00 %
SAINT FARGEOL	188	2		0	0	0	0	0,00 %
SAINT-GENEST	395	0	0,00 %	29	0	0	29	7,34 %
SAINT MARCEL EN MARCILLAT	128	0		0	0	0	0	0,00 %
SAINT-VICTOR	2092	5	2,53 %	198	0	0	198	9,46 %
TEILLET-ARGENTY	556	4	5,48 %	73	0	0	73	13,13 %
TERJAT	182	0	0,00 %	12	0	0	12	6,59 %
VILLEBRET	1322	12	8,96 %	134	0	0	134	10,14 %
TOTAL	60617	456	4,32 %	5521	2674	2421	10551	17,41 %

On constate le faible pourcentage d'enfants scolarisés par rapport au nombre d'habitants (17,41 %) et surtout le faible taux d'enfants inscrits au conservatoire par rapport au nombre d'enfants scolarisés : 4,32 %.

Les communes les moins peuplées, ont, logiquement, peu d'enfants inscrits au conservatoire (Arpheuilles, Lamajols, La Petite Marche, Mazirat, Ronnet, Sainte Thérèse, Saint Fargeol, Saint Genest, Saint Marcel en Marcillat, Teillet-Argenty, Terjat). Cependant, mis à part l'éloignement géographique de l'établissement pour certaines communes, il est difficile d'expliquer le peu d'enfants inscrits parmi les habitants de Désertines, Domérat, et surtout Saint Victor.

Domérat a la particularité d'avoir une antenne du conservatoire avec des locaux dédiés et équipés. La commune est la deuxième commune de l'agglomération avec 8729 habitants, soit 14,50 % de la population totale. Elle compte 6 établissements scolaires primaires et un collège pour un total de 1283 élèves. Cependant les élèves enfants en âge d'être scolarisés en primaire ou collège ne sont que 51 inscrits au conservatoire, soit environ 4 %, ce qui est relativement faible.

II.2 Structuration pédagogique, organes de concertation.

Le conservatoire a mis en place les organes de concertation pédagogique, départements et conseil pédagogique. Au moins 5 réunions du conseil pédagogique sont organisées chaque année, programmées dès la rentrée scolaire. En amont, les départements se réunissent plus ou moins régulièrement afin de débattre des sujets débattus en conseil pédagogique ou de questions diverses.

Les départements sont, pour l'instant au nombre de 15 :

Nom du département	Classes
Arts de la Scène	Art dramatique, Chant lyrique, chœurs et chorales, accompagnement instrumentaux et vocaux
Culture Musicale	Analyse, écriture, culture
Interventions scolaires	Interventions en Milieu Scolaire
Musiques Actuelles	Basse Electrique, batterie, chant musiques actuelles, clavier, guitare électrique, ateliers, MAO, FM Musiques Actuelles
Musiques Anciennes	Basse Continue, violoncelle baroque, violon baroque, clavecin, hautbois baroque, cornet à bouquin, traverso, violes, ensembles baroques, chœur musiques anciennes
Bois	Basson, clarinette, flûte, hautbois, saxophone
Cordes	Alto, contrebasse, violon, violoncelle
Cuivres et Percussions	Cor, percussions, trombone, trompette, tuba
Jazz	Piano jazz, piano complémentaire, arrangements, FM Jazz, Relevés, ateliers
Musiques traditionnelles	Cornemuse, vielle à roue, ensembles trad., FM trad.
Musique Théâtre et Handicap	
Polyphoniques	Piano, guitare
Musique de chambre	
Orchestres	
Formation musicale	

Le règlement des études propose 3 cursus aux élèves musiciens :

- Un parcours dit « diplômant », conforme généralement aux schémas d'orientation pédagogique musique de 2008.
- Un parcours dit « non-diplômant » ouvert sous conditions aux élèves justifiant un niveau acquis de 2ème année de cycle 2 en Formation Musicale et un niveau de début de cycle 2 en pratique instrumentale
- Un parcours « Adultes », non diplômant ou diplômant avec la volonté d'offrir aux adultes des cours de Formation Musicale dédiés.

Le Conseil d'établissement, organe de concertation regroupant les représentants du personnel enseignant, administratif, technique, des parents d'élèves et des élèves, des élus et des personnalités, se réunit une fois par année scolaire.

L'équipe de direction, directeur/directrice-adjointe/responsable administrative se réunit à minima une fois par semaine, et le directeur rencontre le directeur de la culture de la collectivité chaque quinzaine.

II.3 Activités pédagogiques

En 2022/2023, le conservatoire André Messager dispense les cours habituels de musique et d'art dramatique pour un établissement de cette catégorie.

II.3.1 Cours d'instruments

Les disciplines enseignées sont les cordes (violin, alto, violoncelle, contrebasse), les bois (flûte traversière, clarinette, hautbois, basson, saxophone), les cuivres (trompette, cor, trombone, tuba), les instruments polyphoniques (guitare, piano, percussions), auxquels se rajoutent les instruments des départements de :

- Musiques actuelles : guitare et basse électriques, batterie, claviers électroniques, MAO
- Musiques traditionnelles : cornemuse et vielle à roue
- Musiques anciennes : violon et violoncelle baroques, hautbois baroque, viole de gambe, cornet à bouquin, traverso, clavecin.

Analyse :

Discipline	Elèves	Enseignants	Elèves 18 ans au plus		Elèves 19 ans au moins	
	Nombre	Nombre	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage
Violon	57	2	49	85.96%	8	14.04%
Alto	13	1	9	69.23%	4	30.77%
Violoncelle	22	1	18	81.82%	4	18.18%
Contrebasse	4	1	1	25.00%	3	75.00%
Flûte traversière	31	2	27	87.10%	4	12.90%
Hautbois	13	1	11	84.62%	2	15.38%
Clarinette	27	2	21	77.78%	6	22.22%
Saxophone	23	1	17	73.91%	6	26.09%
Basson	7	1	4	57.14%	3	42.86%
Trompette	37	2	33	89.19%	4	10.81%
Cor	12	1	11	91.67%	1	8.33%
Trombone	7	1	6	85.71%	1	14.29%
Tuba	5	1	4	80.00%	1	20.00%
Percussion	29	1	27	93.10%	2	6.90%
Guitare	33	1	32	96.97%	1	3.03%
Piano	81	4	68	83.95%	13	16.05%
Chant	18	1	4	22.22%	14	77.78%
Mus. Trad. Vielle	8	1	1	12.50%	7	87.50%
Mus. Trad. Cornemuse	6	1	1	16.67%	5	83.33%
Mus. Actuelles Basse	9	1	3	33.33%	6	66.67%
Mus. Actuelles Batterie	12	1	9	75.00%	3	25.00%
Mus. Actuelles Clavier	2	ens. Piano	1	50.00%	1	50.00%
Mus. Actuelles Chant	9	1	1	11.11%	8	88.89%
Mus. Actuelles Guitare	23	1	11	47.83%	12	52.17%
Mus. Actuelles MAO	23	1	17	73.91%	6	26.09%
Mus. Actuelles Jazz	23	1	9	39.13%	14	60.87%
Mus. Anciennes Clavecin	5	ens. piano	3	60.00%	2	40.00%
Mus. Anciennes Cello	2	ens. Violoncelle	0	0.00%	2	100.00%
Mus. Anciennes Hautbois	1	ens hautbois	0	0.00%	1	100.00%
Mus. Anciennes Traverso	3	ens flûte	2	66.67%	1	33.33%
Mus. Anciennes Viole	1	ens. Alto	0	0.00%	1	100.00%
TOTAL	546	31	400	73.26%	146	26.74%

Le pourcentage d'élèves instrumentistes adultes, 26,74 % est en cohérence avec la population de l'agglomération.

Certaines classes accueillent plus d'élèves adultes que d'enfants. Si c'est légitime pour la classe de chant (en raison de la politique de recrutement de cette classe qui n'accepte les élèves qu'une fois la mue passée), il

faudra se pencher vers une découverte en direction des enfants et adolescents des classes d'alto, contrebasse, basson, musiques traditionnelles, anciennes et actuelles, jazz.

Contrairement à nombre de conservatoires, la proportion d'élève pianistes est maintenue dans une proportion raisonnable de 14,84 %. Il y a cependant 202 élèves dans les 4 classes habituellement surchargées des conservatoires (piano, flûte, guitare et violon), soit plus d'un élève sur 3.

Des classes en sous-effectifs flagrants (alto, contrebasse, hautbois, basson, cor, trombone, tuba)

Les classes de musiques anciennes aux effectifs très faibles sont en phase de construction.

II.3.2 Le département arts de la scène.

Le classement de l'établissement en « Conservatoire à Rayonnement Départemental » nécessitait la création d'une spécialité (Théâtre ou danse) en plus de la spécialité Musique. C'est l'art dramatique qui a été choisi. Le conservatoire dispose d'une salle adaptée pour cette discipline et un cursus menant au Certificat d'Etudes Théâtrales a été construit par les différents enseignants qui se sont succédé. Le cursus chant est lui à retravailler et à affirmer, nombre d'élèves chanteurs ne suivant aucun cursus de Formation Musicale spécialisée ou générale.

Le département « arts de la scène » regroupe toutes les disciplines vocales et art dramatiques (cours, ateliers, chœurs, chorales enfants et adultes, etc.) à l'exception du chœur de musiques anciennes et des cours et ateliers de chants en lien avec les musiques actuelles, ainsi que l'accompagnement vocal et instrumental. Ce département nouvellement créé n'en est qu'à ses débuts. Il reste à définir et créer les nombreuses interactions possibles entre les disciplines, à prévoir les projets communs, à instaurer les passerelles dans les cursus.

II.3.3 Pratiques collectives.

Les propositions de pratiques collectives sont particulièrement riches.

La pratique d'ensemble est clairement identifiée comme importante avec l'obligation faite aux élèves, quel que soit le cursus, de participer à au moins un atelier de pratique collective. Ainsi on dénombre 673 élèves inscrits à ces ateliers pour 546 élèves pratiquant un instrument ou le chant lyrique.

Ateliers	Inscrits
Atelier chanson Ados	17
Atelier chanson Adultes	46
Atelier chanson cabaret	12
Atelier chanson polyphonique	37
Atelier chant lyrique	9
Chorales enfants	93
Maîtrise	16
Chœur du conservatoire	29
Chœur Musiques Anciennes	12
Ensemble chant traditionnel	9
Ensembles Musiques Actuelles	28
Ensemble baroque	7
Ensemble Musiques Traditionnelles	6
Ateliers jazz	33
Ensembles de classes	33
Petits ensembles	45
Orchestre à cordes cycle 1	28
Orchestre à cordes cycle 2	26
Orchestre d'harmonie cycle 1	41
Orchestre d'harmonie cycle 2	35
Orchestre d'harmonie municipale	27
Orchestre symphonique	39
Orchestre à l'école	20
Soundpainting	25
Total	673

Les ateliers chants adultes et polyphonique, principalement destinés aux adultes non-inscrits en discipline instrumentale, accueillent un nombre important d'élèves : 83 !

La faiblesse du nombre de participants à l'ensemble de Musiques Traditionnelles corrobore la nécessité de dynamiser ce département par l'arrivée d'au moins un autre enseignant pour les disciplines instrumentales manquantes.

Les orchestres à cordes, d'harmonie et symphonique sont particulièrement bien fournis, même si le peu d'élèves dans certaines classes se fait sentir (contrebasse, tuba, cor, alto, ...)

II.3.4 Des classes à horaires aménagés ou à aménagement d'horaires.

Le conservatoire reçoit des élèves de l'école primaire Jean Rostand de Montluçon dans le cadre d'une convention d'aménagement d'horaires. Ces élèves, bénéficient

- En CE1 et CE2 de cours instrumentaux d'1/2 heure, de Formation Musicale d'1h00 en CE1 et 1h30 en CE2, soit un total de 1h30 à 2h00 hebdomadaires
- En CM1 & 2 de cours instrumentaux d'1/2 heure, de Formation Musicale d'1h30, et de chant choral d'une heure, soit un total de 3h00 hebdomadaires

Tous ces horaires étant inférieurs à ceux fixés par circulaire n° 2002-165 NOR : MENE0201870C de l'Éducation Nationale pour des classes à horaires aménagés.

Il y a actuellement 49 élèves participants à cette classe : 12 élèves en CE1, 12 élèves en CE2, 13 élèves en CM1 et 12 élèves en CM2.

Le conservatoire intervient à raison d'une heure hebdomadaire en direction de tous les CP de cette même école afin de les sensibiliser à la musique.

Des classes à horaires aménagés musique fonctionnent en convention avec le collège Jules Ferry. 45 élèves y sont inscrits : 10 élèves en 6ème, 8 élèves en 5ème, 14 élèves en 4ème et 13 en 3ème. Ils suivent tous 2 heures de cours au collège (éducation musicale et atelier), un cours d'instrument (1/2 heure à 1h00), un cours de formation musicale (de 1h45 à 2h00), et des cours optionnels parmi : musique de chambre, chorale, soundpainting, orchestres d'harmonie ou à cordes, etc.).

Le système fonctionne plutôt bien, il faudra cependant se pencher sur le recrutement des élèves qui est actuellement limité pour l'entrée en 6ème aux candidats ayant un niveau de Formation Musicale avancé et ferme de ce fait la porte à de nouveaux élèves débutants motivés.

Il existe aussi une classe à horaires aménagés théâtre en convention avec le collège privé St-Joseph, classe limitée aux niveaux 6ème et 5ème et qui compte actuellement 11 élèves.

II.3.5 Une activité « Orchestre à l'école » à l'école primaire Pergaud/Prévert

Activité sur 2 ans, les élèves débutent en CM1 et finissent à la fin de leur CM2. Cet orchestre est limité aux cuivres et compte actuellement 20 élèves, 4 en cor, 4 en trombone, 6 en trompette et 6 en tuba. Les 4 enseignants spécialistes de ces disciplines participent au projet. Chaque répétition hebdomadaire d'une heure et demie se partage entre un tutti et un travail par pupitre.

Libérés des obstacles économiques et socioculturels de l'accessibilité à la musique, puisqu'elle sera pratiquée dans le cadre de l'école, certains enfants révéleront des aptitudes pour la musique pendant que d'autres découvriront les grands plaisirs de la pratique en orchestre. En s'exprimant dans un groupe, en remarquant les qualités de ses camarades, en valorisant la notion d'« ensemble », l'enfant musicien se construit des repères, des valeurs, qui vont au-delà de la seule acquisition de notions musicales.

II.3.6 Des interventions en I.M.E. et en A.P.A.J.H.

Le conservatoire intervient chaque semaine, par conventionnement, dans les locaux :

- De l'I.M.E. « le Rocher Fleuri ». Le public visé par les interventions musicales est des adolescents entre 10 et 15 ans. L'animatrice du centre est partie prenante du projet et participe aux interventions.
- De l'A.P.A.J.H. « la Courte Échelle ».

En supplément de ces interventions, il vient d'être décidé de renforcer le lien entre le conservatoire et ces établissements

- En accueillant les pensionnaires de l'I.M.E. 1 semaine sur 6 dans les locaux du conservatoire pour leur permettre de travailler avec un instrumentarium plus riche
- En organisant de courtes séances musicales pour les pensionnaires de l'A.P.A.J.H. au moins 2 fois par an, dans leurs locaux, et réalisées par des enseignants du conservatoire.

II.3.7 Interventions en milieu scolaire

L'établissement dispose environ de l'équivalent temps plein de 2 intervenants en milieu scolaire, soit 38h30. Les demandes des écoles remontent au niveau de l'inspection académique et sont ensuite choisies en fonction des projets, des écoles qui ont déjà ou non bénéficié récemment de ces interventions. Beaucoup de ces projets finalisent leurs réalisations sur la scène de l'auditorium du conservatoire.

Une des données essentielles du projet d'établissement doit être la proposition au plus près des habitants. Compte tenu du relatif éloignement de certaines communes de l'agglomération du conservatoire, les interventions en milieu scolaires sont un vecteur important pour la sensibilisation et l'initiation musicale dans les lieux les plus isolés.

Ces interventions étant construites sur la base de projets coconstruits par les maîtres d'école et les intervenants du conservatoire, une phase de réflexion a été initiée pour y ajouter la venue d'artistes, la participation à des concerts, etc...

Il faudra donc veiller à l'irrigation du territoire lors de la préparation du planning de ces interventions.

II.3.8 La Formation Musicale.

Un cycle « Initiation » permet aux enfants scolarisés en grande section de maternelle ou en cours préparatoire de débiter leurs études.

Niveau	Temps de cours	Âges	Contenu
IM GSM (grande section maternelle)	45'	5-6 ans	Éveil artistique musique et expression corporelle
IM CP (cours préparatoire)	1h	6-7 ans	Initiation musicale avec possibilité de découvertes instrumentales

Pour les plus âgés d'entre eux, une initiation instrumentale peut être envisagée.

Niveau	Volume horaire FM	Pratique Collective	Analyse / écriture / histoire de la musique
1er Cycle			
A1 (CE1)	1h	----	----
A2 (à partir de CE2)	1h30 - ou 2x45'	----	----
A3	1h30 Répartition : 1h FM + (30' FM et 30' chorale)	Chant choral 30'	----
A4	1h30 (ou 2x45')	Orchestres 1h ou / et Chorale 45' / Maîtrise 1h30	----
A5	1h30 (ou 2x45')	Orchestres 1h ou / et Chorale 45' / Maîtrise 1h30	----
2ème Cycle			
B1	1h45	Orchestres 1h30 Maîtrise 1h30 ou Chorale 1h	----
B2	1h45	Orchestres 1h30 Maîtrise 1h30 ou Chorale 1h	----
B3	1h45	Orchestres 1h30 Maîtrise 1h30	Culture Musicale 45' (Obligatoire)
B4	1h45	Musique de chambre ou ateliers	Voir tableau 2
Niveau	Volume horaire FM	Pratique Collective	Analyse / écriture / histoire de la musique
3ème Cycle			
3C court : CEM 1	1h45	Orchestres 1h30 Maîtrise 1h30 Musique de chambre ou ateliers	Écriture / analyse / histoire de la musique
CEM 2	1h45		
3C long DEM (dominante FM)	2h30 + UV complémentaires		

On notera sur ce tableau, issu du dernier règlement des études de 2019 :

- Un 1er cycle de 5 ans, durée un peu longue.

- En 2ème et 3ème cycle le temps consacré à cette discipline est de 1h45 et il existe même une proposition de cycle spécialisé, sans pour cela que soient définies les disciplines complémentaires spécifiques à l'obtention d'un DEM Formation Musicale, si ce n'est des propositions communes à tous les élèves, que ce soit instrument ou FM en dominante.

Le passage en cursus « non-diplômant », sans Formation Musicale, peut être validé, après avis de l'équipe enseignante, une fois le niveau « B2 » acquis.

La Formation Musicale reste bien une discipline obligatoire, mais nombre d'élèves ne la suivent pas régulièrement et un suivi des présences en cours doit absolument être instauré.

Si des propositions de cours existent pour les adultes et adolescents, il manque encore une réflexion sur les programmes et les attendus de ces cours.

La place de la Formation Musicale et son approche doivent être structurés pour les Musiques Actuelles, y compris en jazz, et musiques traditionnelles éventuellement.

II.3.9 Les Musiques Actuelles.

Le département Musiques Actuelles, récemment créé, est en phase de structuration. Le recrutement d'un coordonnateur en lien avec la SMAC a redynamisé les concertations entre les enseignants.

Il dispense les enseignements suivants :

- Cours individuels d'instrument (guitare et basse électrique, contrebasse, batterie, claviers), de chant et de Musique Assistée par Ordinateur.
- Pratiques collectives : 5 à 6 groupes d'élèves instrumentistes qui fonctionnent sur des répertoires choisis en fonction des préférences de l'enseignant chargé du cours, ensembles vocaux.
- Formation Musicale généraliste adaptée, qui aborde aussi bien la théorie musicale que des notions d'acoustique, de technique du son, de création. Une place plus importante de la lecture musicale est en train d'être envisagée, sans nuire aux acquisitions prévues, et les enseignants travaillent actuellement à une redéfinition des programmes.

Ce département particulièrement dynamique propose chaque année nombre de projets pédagogiques en lien avec la SMAC, ce qui permet aux élèves de bénéficier des locaux, du matériel, des régisseurs son et lumière, de cette institution pour leurs prestations scéniques et de côtoyer chaque année des artistes invités.

On notera dans les points à améliorer :

- Le cursus des études actuel qui permet aux élèves de suivre 4 à 5 années hors cursus avant d'envisager une entrée en cycle 1
- Le faible volume horaire consacré aux études instrumentales (4 heures hebdomadaires pour l'étude de la basse ET de la contrebasse/12 heures pour la guitare électrique/4 heures pour les claviers/10 heures pour la batterie, compte tenu des autres obligations des enseignants en pratiques collectives)

Particularité du Jazz : Le Jazz constitue un département indépendamment des Musiques Actuelles, depuis septembre 2022. Le parcours « Jazz » propose un cursus riche en activités d'érudition (relevés, arrangements, Formation Musicale spécifique, etc.) et de nombreux ateliers. Les projets pédagogiques de ce département sont nombreux et permettent aux élèves d'assurer un grand nombre de prestations dans et hors les murs du conservatoire : Bœufs jazz, concerts, Master Class, etc.

L'enseignant, attaché à l'établissement, étant le seul enseignant de l'ex-région Auvergne titulaire du Certificat d'Aptitude, il conviendra de se rapprocher du CRR de Clermont-Ferrand dans le cadre d'une participation aux études en CEPES de cet établissement.

Toutefois certains points sont à améliorer :

- Seuls les élèves pianistes, bassistes, contrebassistes et batteurs, disposent d'un enseignant spécialisé en jazz. Il faudra penser lors de prochains recrutements d'enseignants instrumentistes à rechercher des sensibilités à cette pratique.
- Si les activités proposées aux élèves sont nombreuses, il est nécessaire de les structurer davantage, en particulier les unités de valeurs à obtenir pour l'obtention d'un diplôme qui peuvent aller aujourd'hui jusqu'à 8 pour l'obtention du CEM.
- Les passerelles entre le jazz et les autres disciplines instrumentales sont très faibles. On ne compte quasiment aucun élève des départements vents, cuivres et bois, qui participe aux ateliers jazz de l'établissement. Cette collaboration s'avère nécessaire et indispensable pour élargir la culture musicale des élèves et permettre la création d'un big band qui fait actuellement défaut.

II.3.10 Les Musiques Traditionnelles.

Le département de Musiques Traditionnelles ne dispose malheureusement que d'un seul enseignant qui assure seul les cours de Cornemuse, vielle à roue, chant traditionnel, pratiques collectives (un ensemble instrumental et un ensemble vocal) et Formation Musicale spécifique. Il assure en outre des séances de « culture musicale » et des interventions en milieu scolaire.

Longtemps rattaché au département Musiques Actuelles, l'enseignant essaye actuellement de promouvoir sa spécialité en étant force de propositions pour des projets transversaux.

La musique bourbonnaise, fort riche et relayée par de nombreuses manifestations dans l'Allier, et les musiques limitrophes (Auvergne, Limousin, etc.) méritent mieux pour son apprentissage que les quelques heures qui lui sont dévolues dans l'établissement.

Un effort spécifique d'élargissement des activités proposées (violon, accordéon, pratiques collectives, bals traditionnels, etc....) devra être envisagé.

II.3.11 La Musique Ancienne.

Née de l'intérêt manifeste de certains enseignants pour cette spécialité, une préfiguration de département a rapidement vu le jour. Si certains avaient déjà une formation, ou une approche du répertoire et des instruments, d'autres ont rapidement acté l'idée de suivre un cursus pour se former, accompagnés pour cela par la collectivité qui a pris en charge leurs formations.

Actuellement quelques élèves suivent des cours de clavecin, basse continue, viole de gambe, cornet à bouquin, violon ou violoncelle ou hautbois baroque, traverso, ensemble baroque ou chœur de musiques anciennes. Leur nombre est encore très faible, sauf en clavecin.

La principale difficulté rencontrée par ce département est, là encore, le faible volume horaire disponible en raison des autres contraintes pédagogiques des enseignants.

On notera cependant le dynamisme de l'équipe qui propose régulièrement des projets pédagogiques profitables aux élèves et valorisants pour l'établissement : rencontre d'artistes, découverte de spectacles, bals renaissances, concerts, etc.

II.3.12 Écriture et Analyse.

Des cours d'érudition « Analyse, Ecriture, Histoire de la Musique » figurent dans les propositions du règlement des études, mais il faut noter que :

- Le cours d'Analyse vient juste d'être réactivé en 2022/2023 avec l'arrivée d'un nouvel enseignant. Il propose une approche de la discipline par un cursus court de 2 ans.
- Le cours d'Histoire de la Musique n'est pas assuré, et remplacé à minima par un cycle mensuel de conférences assurées par le parothèque de l'établissement.

- Le cours d'Écriture fonctionne, assuré par une enseignante passionnée et titulaire du Certificat d'Aptitude. Il dispose d'un cursus cohérent et fait l'objet pour l'instant d'une UV obligatoire pour le DEM à dominante instrumentale.

Rattaché jusqu'à présent au département « Formation Musicale », le cours d'écriture fait partie depuis septembre 2022 d'un nouveau département « Culture Musicale » avec l'Analyse et les conférences d'Histoire de la Musique. Ce nouveau département, qui pour l'instant n'a de département que le nom, doit s'attacher rapidement à créer une dynamique nécessaire à la participation des élèves à ses activités.

II.4 Activités de diffusion

Il n'est pas d'apprentissage de la musique, de la danse ou de l'art dramatique sans partage. Comme tous les établissements d'enseignement artistique, le conservatoire André Messager offre nombre d'opportunités à ses élèves pour exprimer leurs talents en situation de concert, de spectacles.

Avec une programmation très riche, l'établissement, outre qu'il favorise grandement les possibilités d'expression publique de ses élèves, participe à la vie culturelle de la collectivité et à son rayonnement. Pour l'année scolaire 2023/2024, plus de 80 manifestations ont été programmées, soit plus de 2 par semaine de cours, avec notamment :

II.4.1 Auditions d'élèves.

14 auditions libres d'élèves. Chaque élève peut s'inscrire une ou plusieurs fois à ces auditions sous couvert de son enseignant. Dénommées « Les élèves jouent pour vous » (éventuellement un changement d'appellation pourrait être envisagé), ces auditions libres bénéficient d'un modus operandi parfaitement maîtrisé. Géré et créé par la pianiste-accompagnatrice de l'établissement, un fichier déposé sur le cloud permet à chacun de s'inscrire en amont et la direction de l'établissement valide 8 jours avant la date prévue en organisant le programme tout en veillant à assurer une durée de représentation qui ne soit pas trop longue. De plus, ces auditions sont l'occasion non seulement d'initier ou de familiariser les élèves à la scène, mais aussi de former le public en évoquant en début de séance systématiquement les notions de respect du travail des artistes par le silence durant le concert, d'encouragements en fin de prestation, de ne pas quitter la salle avant la fin du programme, etc.

II.4.2 Conférences.

10 conférences d'histoire de la musique. Le conservatoire manque d'un enseignant en histoire de la musique. Une solution de remplacement réellement intéressante a cependant été trouvée.

L'établissement a la chance de posséder dans son personnel un « parthèque » particulièrement compétent et passionné par cette discipline. Titulaire récemment du grade d'attaché de conservation, il assure dans le cadre de ses missions environ 10 conférences par année scolaire, les thèmes choisis sont en correspondance avec, soit la programmation du conservatoire (compositeur, périodes de l'histoire de la musique, styles musicaux, découverte d'une œuvre, etc.), soit la programmation culturelle régionale, soit les dates anniversaires importantes (compositeurs, événements, etc.)

Agrémentées de projections (photos, vidéos), ces conférences réunissent régulièrement un nombre conséquent d'auditeurs. La gratuité est de mise et contribue à son rayonnement. Il faudra veiller cependant à une meilleure communication, tant auprès des élèves, que du public extérieur à l'établissement.

Pourquoi ne pas envisager une U.V. Optionnelle pour un examen basée sur une fréquentation assidue à ces conférences ?

II.4.3 Projets pédagogiques.

52 spectacles dans le cadre de projets pédagogiques, allant de la simple audition de classe, aux projets plus élaborés : soirées autour d'un compositeur, concerts transversaux en lien avec des partenaires extérieurs,

spectacles à thèmes, « Bœufs Jazz », restitutions art dramatique ou après une rencontre avec un artiste invité, etc.

Point fort de l'établissement, reconnus et appréciés des élus, ces spectacles dans le cadre de projets pédagogiques devront cependant être repensés afin d'éviter que certains élèves ne soient trop mobilisés durant l'année scolaire par ces seules activités. Afin d'effectuer cette correction, les projets pédagogiques seront, à compter de la rentrée 2023/2024, soumis à un accord de chaque responsable de département.

II.4.4 Projets professionnels.

Les enseignants devant absolument rester des artistes et disposer d'opportunité de se produire régulièrement sur scène, les conservatoires des grandes métropoles recrutent plus facilement, sachant que leur collectivité possède en son sein des ensembles constitués, orchestres, troupes théâtrales, groupes divers.

Le conservatoire André Messager, ne pouvant offrir à ses enseignants lors de leurs recrutements la possibilité d'avoir in situ une pratique artistique au sein d'ensembles professionnels, a mis en place, sous l'égide de la collectivité et en partenariat avec le théâtre municipal Gabrielle Robinne, une saison professionnelle composée de quelques concerts de prestige en soirée et de spectacles plus « allégés » en effectifs d'artiste en fin de journée. La programmation est proposée par l'ensemble des enseignants et validée par la direction du conservatoire et le directeur de la culture. Les ensembles sont composés en priorité par les enseignants de l'établissement, mais il est fait régulièrement appel à des supplémentaires. La majorité des spectacles se déroule au théâtre municipal.

Il faut noter l'engouement auprès des enseignants de ces concerts ou représentations diverses. La préparation (recherche des supplémentaires, mise en scène, lumières, plannings, etc.) demande à l'enseignant porteur de projet et à l'administration de l'établissement un travail important. Malgré cela, tous ont à cœur de mener à bien chacune de ces réalisations qui constituent, en parallèle des projets pédagogiques, une incroyable vitrine de l'établissement et des actions fédératrices des équipes pédagogiques, administratives et technique. Si on peut toutefois se poser la question de la légitimité pour un établissement d'enseignement artistique de se transformer plusieurs fois par an en « producteur de spectacle » avec les inconvénients inhérents (personnel administratif et technique mobilisé pour ces tâches, reports de cours des enseignants, etc.) il est important de constater l'adhésion des enseignants à cette saison artistique, le bénéfice engendré par l'établissement en termes de communication, de cohésion des équipes. Tous ces avantages ont bien été compris par la collectivité qui attribue chaque année une somme conséquente à cette action.

Les ensembles d'enseignants créés pour ces concerts professionnels sont estampillés du nom de E.I.M. (Ensemble Instrumental de Montluçon)

II.5 Les ressources.

II.5.1 Le budget.

Le conservatoire étant un service de l'agglomération de Montluçon, il ne dispose pas d'un budget propre. Les charges de personnel, les fluides, l'entretien du bâtiment, etc. sont gérés directement par le budget communautaire.

Toutefois l'établissement dispose de lignes budgétaires dédiées, qu'il doit chaque année prévoir, justifier et défendre en commission.

En 2023, la partie fonctionnement s'élevait à 211 576,00 euros en dépenses et à 302 000,00 en recettes.

En dépense, les lignes budgétaires les plus conséquentes étaient :

Le nettoyage des locaux pour 54 000,00 euros.

Les salaires des intermittents du spectacle pour 32 000,00 euros et les charges sociales s'y référant pour 30 000,00 euros, soit un total de 62 000,00 euros affectés aux concerts professionnels organisés par le conservatoire en collaboration avec le théâtre municipal Gabrielle Robinne, et les projets pédagogiques. On notera l'engagement fort de la collectivité pour ces actions.

L'entretien des instruments de musique destinés à la location pour 16 300,00 euros.

La parthèque avec une ligne de 7 500,00 euros nécessaire à l'acquisition de partitions, que ce soit à la demande des professeurs ou pour les concerts professionnels, de manuels, de disques compacts, etc.

En recettes, les lignes les plus représentatives sont :

Les droits d'inscriptions pour 142 000,00 euros. A noter qu'à compter de l'année scolaire 2023/2024, une nouvelle tarification sociale a été adoptée par le conseil communautaire, et ceci après 6 années sans modification. Composée de 5 tranches de tarifs en fonction du quotient familial, cette tarification prend aussi en compte le lieu de résidence (habitants de l'agglomération, habitants du département hors agglomération, habitants hors département), la situation sociale (chômage), le nombre d'enfants par famille (réduction de 50 % à compter du 3ème enfant), etc.

La subvention départementale de 103 000,00 euros, allouée aux écoles de musique du département dans le cadre du Schéma Départemental des enseignements artistiques en fonction de critères prédéfinis : nombre d'élèves, nombre de disciplines, qualification des enseignants, etc. Ce schéma départemental est en voie de redéfinition.

La subvention de l'État de 54 000,00 euros.

La partie investissement ne comporte qu'une partie dépense.

L'achat de matériel informatique et/ou de mobilier pour 14 000,00 euros. Il faut noter l'utilisation d'une partie de cette somme en particulier pour équiper la première salle de l'établissement d'un tableau numérique interactif et son ordinateur portable associé. Le deuxième équipement identique devrait être réalisé en 2024.

L'achat d'instruments de musique pour 26 000,00 euros. L'audit réalisé récemment sur l'état du parc instrumental a cependant mis en évidence la nécessité de renouveler nombre d'instruments destinés à la location, de doter certaines classes (musiques traditionnelles, anciennes, contrebasse, tuba, ...) et d'acquérir de nouveaux instruments pour les cours (piano à queue)

II.5.2 Les locaux.

Le conservatoire André-Messenger dispense ses enseignements sur deux antennes, celle de Montluçon, 11 avenue de l'Europe et celle de Domérat, au centre Albert Poncet, 335 boulevard Victor Hugo.

A Montluçon, le cœur de cet ensemble est, bien évidemment, l'auditorium, protégé comme un joyau dans son écrin. Il contient 200 places avec une scène de 120m² pour les artistes. Sa particularité réside dans la qualité acoustique : le plateau scénique est entouré de panneaux acoustiques amovibles de façon à s'adapter aux timbres de chaque ensemble qui s'y produira.

Le conservatoire c'est :

- Une surface 2600 m²
- 67 places de stationnement
- 5 places dépose minute
- 1 auditorium
- 1 immense hall d'accueil comprenant un espace détente pour les très jeunes enfants, un espace attente avec fauteuils, un espace accueil.
- 3 salles de formation musicale
- 17 salles de pratiques instrumentales
- 1 salle de Musiques électroniques
- Des salles de pratiques collectives
- 4 studios
- Une salle et un studio d'art dramatique

- Un espace d'éveil musical
- Une parthèque
- Une salle des professeurs pour le travail et une salle pour les pauses
- 6 salles réservées à l'administration et un bureau des régisseurs
- 1 local réserve pour le stockage des instruments destinés à la location, situé dans le prolongement du bureau des régisseurs.

L'ensemble des espaces de travail a été élaboré avec le concours d'un acousticien qui a adapté l'acoustique de chaque type de salle aux instruments pratiqués.

Chaque salle de cours est équipée d'un ordinateur et d'un Hygromètre doublé d'un système d'humidification en cas de sécheresse de l'air constatée.

Bâti en 2009, le conservatoire André Messager est un remarquable outil, bien conçu, au service de la musique et de l'art dramatique.

II.5.3 Le matériel.

L'établissement dispose d'un important matériel instrumental, informatique, mobilier, de sonorisation adaptée à ses activités.

Les salles de cours sont dans la grande majorité équipées d'ordinateurs, et d'un piano. La salle de percussions dispose d'un parc instrumental varié et important. Les salles de piano et l'auditorium bénéficie d'un piano à queue. La salle de Musiques Assistées par Ordinateur peut accueillir 8 élèves avec tout le matériel requis, ordinateurs, matériel de sons, etc.

Le parc d'instruments destinés à la location compte officiellement environ 380 instruments. L'audit en cours doit affiner ce chiffre car, malheureusement, la gestion de ce parc a été quelque peu occultée ces dernières années et il se peut que certains instruments soient référencés plusieurs fois sur le logiciel de gestion et que d'autres n'apparaissent pas. Officiellement, on dénombre donc :

12 bassons
 39 clarinettes
 27 flûtes traversières
 21 hautbois
 1 hautbois baroque
 28 saxophones
 1 traverso
 20 altos
 15 contrebasses
 9 guitares
 2 violes de gambe
 64 violons
 25 violoncelles
 1 violoncelle baroque
 18 cors
 3 cornets à bouquin
 12 tubas
 9 trombones
 51 trompettes et cornets
 10 xylophones
 9 cornemuses
 5 vielles à roues

II.5.4 La communication.

A la suite de la construction du nouvel établissement, en 2009, la collectivité recrute un agent uniquement chargé de communication au sein du conservatoire. Ses missions principales sont :

Centralisation des dossiers projets pédagogiques et professionnels (sauf les projets EIM)

Confection des affiches du conservatoires pour toutes les manifestations en fonction des éléments fournis par les enseignants, sauf pour les projets en collaboration avec le théâtre Gabrielle Robinne

Relations directes avec la presse pour annoncer les événements organisés par le conservatoire, participation aux émissions de radios locales

Rédaction des différentes plaquettes du conservatoire, et en particulier la plaquette trimestrielle qui recense les événements organisés par le conservatoire durant la période concernée.

A compter de 2011, la collectivité crée un nouveau support pour toutes les structures culturelles de la collectivité et supprime la plaquette du conservatoire. Si au début ce nouvel agenda est distribué en grand nombre, ce qui permet d'arroser largement les écoles du secteur, le nombre d'exemplaires va par la suite aller en diminuant, obligeant à une distribution plus confidentielle.

L'agent chargé de communication apprendra à gérer par la suite un nouvel outil, Facebook, sous le contrôle à posteriori du service communication de la collectivité, et créera et organisera le site internet de l'établissement.

En 2021, la création d'un poste de chargé de communication des structures culturelles au sein de la collectivité entraîne la disparition du poste de même nom au sein du conservatoire. À la suite de cette suppression, il a fallu octroyer les missions de liaison entre le conservatoire et le service communication. Cette tâche a été confiée à l'agent d'accueil qui arrive tant bien que mal à jongler entre ses diverses missions durant son temps de travail, en se chargeant :

Du suivi de la page Facebook du conservatoire

De rédiger chaque mois une newsletter comportant un article d'accroche, les événements du mois, et des liens vers le site du conservatoire permettant d'accéder aux détails de la programmation

De préparer la présentation de la programmation de l'établissement sur un agenda saisonnier commun aux structures culturelles de la ville et de l'agglomération.

De proposer au service communication des affiches pour les événements proposés par le conservatoire

Cette organisation qui peine à se mettre en place, d'autant plus que le poste de chargé de communication de la collectivité n'est plus clairement identifié, alourdit quelque peu les démarches - délais parfois très importants entre la demande d'une communication presse et sa réalisation, plusieurs étages de décideurs (direction/agent chargé de liaison/communication/cabinet) – et n'obtient pas encore l'adhésion totale des enseignants

II.5.5 La parthèque.

Le conservatoire André Messager dispose d'une parthèque (bibliothèque de partitions), espace documentaire et centre de ressources à disposition des élèves comme des enseignants, également accessible aux usagers du réseau des médiathèques de l'agglomération.

1) La musique imprimée

En termes de masse documentaire, les partitions constituent la grande majorité des collections de la parthèque. C'est une ressource essentielle au bon fonctionnement de l'établissement tout entier, puisque professeurs et élèves viennent y chercher leurs supports pédagogiques et pièces musicales à travailler. Tout au long de l'année, la parthèque acquière, prépare et conserve tout le matériel nécessaire aux projets d'ensembles, y compris ceux de l'Ensemble Instrumental de Montluçon. La musique imprimée est l'axe principal de la politique d'acquisition. Les usagers des médiathèques ont accès aux partitions, à la seule condition que les emprunts ne viennent pas nuire au processus pédagogique.

2) La documentation générale

On y retrouve les dictionnaires spécialisés, biographies, essais, analyses, études, méthodes et ouvrages musicologiques variés. Son but est de tendre à l'encyclopédisme et à l'exhaustivité. Toutes les périodes historiques doivent être abordées, et au minimum les grands genres musicaux enseignés au conservatoire : musique savante occidentale, musiques traditionnelles, musiques actuelles (rock et apparentés, jazz et musiques électroniques). Le fonds est déséquilibré par rapport aux collections de musiques imprimées, ce qui peut sembler normal. C'est cependant le domaine susceptible d'intéresser le public le plus important : des musiciens confirmés aux mélomanes non pratiquants en passant par les curieux en tous genres. Rappelons simplement que l'histoire des musiques savantes et populaires, étant en lien avec la sociologie, la politique ou la religion, est susceptible d'intéresser bien au-delà de la seule sphère musicale. Enfin, bien que le conservatoire dispose d'un département d'art dramatique, c'est un domaine totalement absent du fonds documentaire.

3) La collection sonore

Pour un centre de documentation spécialisé de conservatoire, la présence de la musique enregistrée est indispensable. Les collections sonores devraient aussi tendre vers l'encyclopédisme et l'exhaustivité, mais le réseau des médiathèques propose déjà des collections riches et variées, en particulier pour les musiques populaires. Le site de la parthèque n'accueille donc que des disques compacts de musique *classique*. Ce fonds manque cruellement de cohérence (déséquilibres entre les périodes historiques, les genres et les formes), la grande majorité des interprétations et enregistrements sont médiocres. A l'heure de l'écoute musicale gratuite en ligne, mettre à disposition l'œuvre pour l'œuvre, n'a aucun intérêt. La parthèque doit jouer son rôle de prescription en tenant à disposition du public un fonds dynamique et actualisé. Pour chaque œuvre, il faut pouvoir présenter une interprétation moderne et de qualité. Ces questions cruciales de la qualité de l'interprétation et de la qualité sonore sont ce qui distingue la politique d'acquisition des collections sonores de musique *classique* de celles des musiques populaires (une seule version du premier album de Jean-Jacques Goldman, des dizaines de versions disponibles du *Sacre du printemps* de Stravinsky dont il faut choisir la meilleure). Le fonds devrait s'ouvrir plus largement aux musiques de cinéma, télévision et jeux vidéo, domaines de composition d'œuvres orchestrales contemporaines des plus importants, particulièrement ouverts aux autres genres musicaux, et auxquels le public jeune est très sensible.

4) L'art dramatique

Le fonds consacré à l'art dramatique, restreint, essentiellement constitué d'œuvres classiques, est en cours de développement. Il doit correspondre aux actions et enseignements menés par le conservatoire, mais il serait également judicieux de s'accorder aux saisons programmées par les structures locales afin de toucher un public plus large.

5) Un pôle ressource

Pour devenir un pôle ressource spécialisé, la parthèque doit devenir *centre de documentation*. Elle doit développer ses collections sonores, et principalement son fonds documentaire. Elle doit accorder plus de place à l'art dramatique. Elle doit surtout faire l'objet de la médiation la plus large. Les efforts prodigués en interne (conférences) ne sont pas suffisamment soutenus en termes de communication. La parthèque doit être identifiée et identifiable dans le réseau de lecture publique de l'agglomération, les usagers ne devraient plus ignorer qu'ils y ont accès. Le fonds de partitions reste à leur disposition, mais son accès devant être mesuré, il ne peut être l'axe principal de la médiation. Il faut prioritairement communiquer sur les collections documentaires et sonores. Elles sont pour l'heure insuffisantes pour satisfaire un très large public, aussi leur développement doit-il être soutenu. L'art dramatique est bien vivant à Montluçon. Un centre de documentation ne saurait le négliger ni dans ses collections, ni dans ses animations...

II.6 Le personnel.

II.6.1 Enseignant.

Disciplines	Nombre	Postes	Horaire
Accompagnement	1	ATEA	20
Alto, Viole, Musique de chambre et direction d'orchestre	1	PEA	16
Art dramatique	1	Contractuel	16
Art dramatique amateur et direction chœur	1	Contractuel	3,5
Basse Musiques Actuelles	1	Contractuel	4
Basson, Musique de Chambre	1	Contractuel	10
Batterie Musiques Actuelles	1	Contractuel	10
Chant	1	Contractuel	16
Chant Musiques Actuelles – Direction de chœur	1	ATEA	20
Clarinette	1	ATEA	3
Clarinette	1	PEA	16
Contrebasse et direction d'orchestre	1	ATEA	9
Cor et direction d'orchestre	1	PEA	11
Éveil et Intervention en Milieu Scolaire	3	ATEA	44,5
Flûte traversière et traverso	1	PEA	16
Flûte traversière et direction d'orchestre	1	ATEA	9
Formation Musicale	3	ATEA	58
Formation Musicale	1	PEA	16
Guitare	1	ATEA	20
Guitare électrique et ensembles Musiques Actuelles	1	ATEA	16
Hautbois, hautbois baroque et direction orchestre	1	PEA	16
Intervention en milieu scolaire et musique et handicap	1	ATEA	12
Jazz	1	PEA	16
MAO et FM Musiques Actuelles	1	ATEA	10
Musiques traditionnelles	1	ATEA	20
Percussions	1	PEA	16
Piano	1	PEA	16
Piano et accompagnement chant	1	PEA	16
Piano, Claviers et ensembles Musiques Actuelles	1	ATEA	20
Piano, Écriture et Musiques Anciennes (clavecin)	1	PEA	16
Saxophone	1	PEA	16
Trombone	1	Contractuel	8
Trompette	1	PEA	16
Trompette et Cornet à bouquin	1	ATEA	5
Tuba	1	Contractuel	4
Violon	1	Contractuel	20
Violon	1	PEA	16
Violoncelle, Musiques anciennes et direction orchestre	1	ATEA	20

On dénombre l'équivalent temps plein de 32,91 pour 42 enseignants et 597 heures de cours hebdomadaires, ce qui reste un peu faible pour un établissement de cette catégorie et avec un effectif aux environs des 800 élèves. Une explication tient au grand nombre d'élèves ne participants qu'à des cours de pratique collective, en particulier aux nombreux ensembles vocaux.

Sur ces 597 heures/postes, 547,5 sont effectivement assurées. Soit un taux effectif de 91,45 %, ce qui est nettement un taux correct. L'explication tient certainement au faible nombre d'heures proposées pour une agglomération de 60 000 habitants.

L'équipe enseignante se compose de :

- 14 Professeurs d'Enseignement Artistique
- 18 Assistants Territoriaux d'Enseignement Artistique
- 9 contractuels (4 postes PEA et 5 postes ATEA non encore pourvus par les voies statutaires normales)

A noter que les postes de contractuels sont systématiquement soumis à appel à candidatures, qu'un de ces postes sera à compter d'avril 2024 occupé par un PEA.

La difficulté pour trouver certains titulaires provient :

- Du manque d'orchestres ou de groupes constitués en proximité pouvant accueillir de nouveaux artistes-enseignants
- De poste proposant un volume horaire insuffisant pour susciter le désir de rejoindre l'établissement (4h00 en guitare basse, tuba, 8h00 en trombone, 10h00 en batterie, en basson). Des solutions seront envisagées dans le cadre du nouveau Schéma Départemental des Enseignements Artistiques.

II.6.2 Administratif.

Le personnel administratif est composé de :

- 1 Directeur (PEA HC chargé de direction) temps complet
- 1 Directrice adjointe (ATEA) temps complet
- 1 Responsable administrative (Rédacteur) temps complet
- 1 Responsable de la parthèque (Attaché de conservation) temps complet
- 1 Secrétaire scolarité (Adjoints administratifs) temps complet
- 1 Agent d'accueil (Adjoint Administratif) temps complet
- 1 Référente Education Artistique et Culturelle, et Référente Musique et Handicap (Contractuelle) 8h30 sur les 12h00 de son poste
- 1 Responsable d'Antenne pour Domérat (ATEA) 2h00 sur ses 20h00 de Formation Musicale

II.6.3 Technique.

2 agents techniques à temps complet chargés :

- Des diverses régies (son, lumières, installation des salles, etc.)
- Du gardiennage et de l'accueil
- De la veille pour les diverses maintenances (électricité, chauffage, bâtiment, etc.) des locaux
- De la gestion du parc instrumentale
- Du suivi des spectacles (répétitions, préparation, installation, réservation des salles, etc.)

II.7 Les partenaires.

Les partenaires actuels du Conservatoire André Messager sont :

- Le lycée Madame-de-Staël pour les aménagements d'horaires et les partenariats pédagogiques avec les lycéens en spécialité musique et les sections hypokhâgne et khâgne.
- Le Collège Jules Ferry et l'école primaire Jean Rostand à Montluçon qui ont intégré des classes « Classes à Horaires Aménagés Musique » dans leurs établissements.
- Le collège Saint Joseph, partenaire pour une « Classe à Horaires Aménagés Théâtre »
- L'école élémentaire Pergaud/Prévert pour un « orchestre à l'école »
- La Direction Départementale des services de l'Éducation Nationale, qui participent à l'élaboration du planning des interventions en milieu scolaire pour une enveloppe budgétaire totale
- Le théâtre municipal Gabrielle Robinne dans le cadre d'une programmation professionnelle, concerts E.I.M. et concerts avant-dîner, pour un budget total avoisinant les 70 000,00 euros. Le financement est à la charge exclusive du conservatoire, le théâtre fournissant la salle, les techniciens et personnels d'accueil le jour du spectacle. Les recettes sont partagées à parts égales.
- La Scène de Musiques Actuelles (SMAC) « Le 109 » de Montluçon avec notamment le partage d'un poste à plein temps (mi-temps Chargé d'accompagnement Artistique au 109, mi-temps coordonnateur des Musiques Actuelles au conservatoire) et des projets communs (Concerts, Master Class). Le conservatoire bénéficie des locaux, du matériel et des régisseurs du 109 pour ses projets de diffusion, ses examens, ses stages Musiques Actuelles.
- La médiathèque municipale et le réseau des médiathèques de l'agglomération offrent à leurs usagers la

possibilité d'avoir accès au fonds de la partothèque du conservatoire. L'auditorium du conservatoire est disponible pour certaines manifestations organisées par la médiathèque municipale, et le conservatoire propose maintenant régulièrement un spectacle professionnel dans le cadre du festival « Dire, lire et conter » organisé sur le réseau des médiathèques.

- L'Harmonie Municipale de Montluçon bénéficie de l'utilisation régulière de la grande salle de répétition du conservatoire. La pratique collective des élèves instrumentistes à vents et percussionnistes peut être accompli dans le cadre de cette association, l'orchestre étant dirigé par un PEA par ailleurs enseignant au conservatoire.
- L'I.M.E. « le Rocher Fleuri » et l'A.P.A.J.H. « la Courte Echelle » dans le cadre des interventions du conservatoire en milieux spécialisés.
- La MJC-Centre Social de Montluçon pour des projets ponctuels favorisant l'intégration des personnes par le biais de la musique. En particulier on notera le projet « Chants du monde » en 2023/2024 regroupant sur des chants traditionnels de tous pays 25 chanteurs de 19 nationalités différentes.

On regrettera cependant l'absence de projets communs entre le Centre Dramatique National « Théâtre des Ilets » et le conservatoire. Les relations se limitent actuellement à des prêts de matériels pour certains spectacles de l'un ou de l'autre et à des invitations au coup par coup pour certaines représentations ou venue d'artistes. Le turn-over important au poste d'enseignant d'art dramatique au conservatoire ne permet actuellement pas à cette classe d'inscrire un projet pédagogique cohérent et pluriannuel (4 enseignants en 3 ans !).

II.8 Le classement « Conservatoire à Rayonnement Départemental ».

Le Conservatoire André Messager est actuellement classé par l'État « Conservatoire à Rayonnement Départemental ». L'arrêté du 15 décembre 2006 fixe les critères du classement des établissements d'enseignement public de la musique, de la danse et de l'art dramatique.

Parmi les missions dévolues à un « Conservatoire à Rayonnement Départemental », le Conservatoire André Messager :

- S'inscrit pleinement dans une organisation territoriale de l'enseignement artistique.
- Assure une mission d'éducation fondée sur un enseignement artistique spécialisé
- Assure des missions d'éducation artistique et culturelle en collaboration avec des établissements scolaires (CHAM, CHAT, « Orchestre à l'école », Intervention en IME, Intervention en milieu scolaire, etc.)
- Dispense un enseignement sur 2 spécialités, Musique et Théâtre, et assure le cycle pré professionnel en Musique.
- Assure l'enseignement des instruments de l'orchestre symphonique, les pratiques collectives, possède un département des instruments polyphoniques, et un département de musiques traditionnelles et de musiques actuelles.

Toutefois, on notera que le Conservatoire :

- Peine à être un centre de ressources pour la documentation, l'information, l'orientation et le conseil des citoyens.
- N'assure pas pleinement sa mission de diffusion dans les domaines du répertoire et de la création, en mettant en place des résidences d'artistes valorisant la musique contemporaine par exemple.
- Ne possède pas de département des pratiques vocales incluant une filière « voix » pour les enfants.
- N'a pas encore achevé sa réflexion sur les possibilités de travailler en réseau pour les classes CPES et pour le Diplôme National Éducation Musicale
- De plus, seuls 14 enseignants sont des professeurs certifiés, et le Directeur actuel n'a pas été nommé sur le grade de Directeur d'Établissement d'Enseignement Artistique mais celui de Professeur chargé de Direction Hors Classe.

III. PERSPECTIVES.

Au vu de l'État des lieux réalisé dans ce projet d'établissement, il apparaît clairement que, au regard des différents critères énoncés par l'arrêté du 15 décembre 2006 fixant les conditions de classements, le conservatoire de l'Agglomération Montluçon dispose de tous les éléments pouvant répondre favorablement à ces exigences.

Tous les efforts mis en œuvre au fil des années par la collectivité méritent d'être l'objet de la reconnaissance de l'État par le renouvellement du classement CRD qui certifie aux yeux de la population, la qualité d'accueil, d'enseignement, de diffusion à l'échelle Nationale :

- Des propositions d'enseignements riches et variées, regroupant un important choix d'études instrumentales allant des instruments de l'orchestre symphonique aux musiques actuelles, musiques traditionnelles, musiques anciennes, jazz, ...
- Une programmation plus qu'abondante, de la simple audition d'élèves au concert symphonique professionnel
- La venue d'artistes avec rencontre avec les scolaires et échanges avec le public

Tout en consolidant l'existant, Des points de progrès peuvent cependant être réalisés, notamment dans les domaines :

- De l'offre d'enseignement
- De la création (accueil d'artistes)
- Du travail en réseau, que ce soit avec les autres structures d'enseignement, le monde amateur, les partenaires
- De l'irrigation du territoire

et, corollaire de ces progrès, d'une amélioration du fonctionnement.

III.1 L'offre d'enseignement

III.1.1 Musiques anciennes.

Dans la continuité logique des efforts de formation des enseignants soutenus par la collectivité, le développement de ce département est certainement une des priorités de ce projet. Si le nombre de choix instrumentaux est important, le nombre d'élèves dans cette discipline reste encore confidentiel. Les enseignants ont déjà structuré les études sur deux cycles, réfléchi aux cursus. Ils devront dorénavant se poser la question de l'attractivité de leurs pratiques en créant des passerelles avec les autres disciplines et en imposant chaque année des actions-vitrines : Stages, ateliers, projets.

La collectivité, elle, veillera à demander autant que faire se peut, la compétence Musiques Anciennes, lors des recrutements d'enseignants.

III.1.2 Classes à faible effectif.

Bien que le conservatoire organise régulièrement des actions de découverte des instruments en direction des élèves des classes d'éveil musical, des écoles, et de tout public, certaines classes, comme hélas dans la majorité des conservatoires, peinent à recruter : alto, contrebasse, hautbois, basson, cor, trombone, tuba, Musiques Actuelles (guitare basse et clavier), musiques traditionnelles. Certains de ces instruments font cruellement défaut dans les orchestres de l'établissement.

Un effort spécifique pour certaines de ces disciplines, à l'initiative d'enseignants, a déjà été réalisé et commence à porter ces fruits. Toutefois, le manque d'élèves dans ces disciplines a des raisons diverses. S'il y a bien sûr un manque de reconnaissance pour certaines disciplines, il faut noter le manque de volume horaire consacré à certaines (trombone, cor, guitare basse, claviers) et le peu de choix en musiques traditionnelles (cornemuse et vielle à roue). En fonction des possibilités budgétaires, certains postes mériteront un accroissement d'horaire et

la musique traditionnelle la création d'un poste violon-accordéon permettrait une diversification nécessaire à la création d'ensembles plus étoffés, plus nombreux et à la mise en place d'actions de rayonnement plus nombreuses (bals, conférences, etc....).

III.1.3 Education artistique et culturelle.

Le conservatoire est un établissement communautaire. Cependant, géographiquement situé sur la commune de Montluçon, il accueille principalement les usagers de cette commune, même s'il dispose d'une annexe à Domérat. Disposant environ de l'équivalent de 2 postes d'intervenants en milieu scolaire, et sachant que ces actions en direction des établissements scolaires participent pleinement à une démocratisation culturelle au niveau du territoire, il ne faudra pas hésiter

- À consolider ces interventions dans les communes de l'agglomération
- À diversifier ces interventions en favorisant la venue d'artistes, la participation à des concerts, ...
- À réfléchir à augmenter le volume horaire de ces interventions, d'autant plus que ces enseignants sont souvent obligés d'assurer, au détriment de leur mission initiale, des cours d'éveil musical au sein du conservatoire.

Les bases d'une coopération entre le conservatoire et la MJC-Centre sociale ont été esquissées. Les projets favorisant l'accueil des habitants des quartiers défavorisés au sein du conservatoire doivent être systématiquement développés en collaboration avec cette structure.

Les conventions liant le conservatoire l'APAJH et l'IME seront maintenues, et, autant que possible, la participation des usagers de ces établissements aux manifestations du conservatoire développée.

La réflexion entamée sur les classes à horaires aménagés en école primaire devra être menée à son terme, en particulier les points suivants : gratuité des cours (qui finance ? comment ?), faisabilité de la création de nouvelles classes CHAM dans une autre école ? Et ceci dans le cadre du plan école de la ville. L'accueil nécessaire de débutants musiciens motivés en classes CHAM collège sera envisagé.

III.1.4 Arts de la scène.

Nouvellement créé et n'ayant de département que le nom, le département « Arts de la scène » a souffert ces dernières années d'un renouvellement trop fréquent des enseignants en art dramatique et par conséquent de l'absence de projets pédagogiques réguliers valorisants pour les élèves. La mise en place de séances de cours partagées chant/art dramatique et le projet pédagogique 2024/2025 favorisant la venue d'artiste pour des séances communes aux deux disciplines est un premier effort pour un véritable travail collaboratif.

L'enseignant en art dramatique donnant toute satisfaction, il devra consolider son poste en passant les concours de la fonction publique afin que l'élan donné au département sous son impulsion ne soit pas de nouveau cassé.

Étant donné le nombre important d'élèves chanteurs, que ce soit en chant lyrique, chant musiques actuelles, chorales adultes, chorales musiques actuelles, atelier lyrique, chœur polyphonique, chœur de musiques anciennes, etc. et les demandes d'enfants et d'adolescents pour des cours de chant, il semble impératif de structurer rapidement une filière Voix au conservatoire pour offrir aux chanteurs des parcours diversifiés tels que :

- Une approche diplômante du chant, Et ceci dès l'âge de 7 ans, incluant la technique vocale individualisée ou en groupe, le chant choral et expression scénique au sein d'ensembles vocaux, l'initiation aux arts de la scène (Théâtre, Art Lyrique), la formation musicale chanteur, des ateliers optionnels (atelier chanson, Musiques anciennes, ...), initiation à la direction de chœur...
- Une approche plus « amateur », regroupant les élèves issus de du parcours diplômant, ou de nouveaux élèves adultes.

III.1.5 Transversalité.

Si les liens qui unissent musique « classique » et musique ancienne semblent exister dans les faits, en raison surtout de la bivalence des enseignants, il semble important de développer les passerelles entre les différents

styles. Il ne faut pas oublier la mission première de l'établissement qui est de former des amateurs éclairés, curieux et critiques.

Ces passerelles devront se concrétiser

- Par des cours optionnels dans chaque style (classique, musiques actuelles, jazz, etc...) et accessibles à tous les élèves quel que soient leurs parcours.
- Par des projets transversaux plus nombreux, amenant les élèves à la découverte d'autres formes d'expression musicale.

III.2 La création

Si la venue d'artistes a tendance à se développer au sein du conservatoire, on notera que souvent, pour ne pas dire « toujours », il s'agit d'artistes-interprètes de renom venus rencontrer lors de Master-Class, de stages, de concerts, pour donner un complément de cours à des élèves ciblés par discipline (instrumentales, musiques anciennes, musiques actuelles, etc.). S'il est arrivé incidemment qu'un créateur contemporain soit présent au conservatoire dans le cadre d'un concert, l'établissement ne profite pas de sa présence pour organiser des séances de travail, d'échanges, avec les élèves.

Les enseignants proposant chacun leurs projets pédagogiques pour leur classe, il est du ressort de la direction de compléter ces propositions de projets par la venue d'artiste contemporain et d'organiser ces temps de rencontres, avec éventuellement des résidences et des créations.

III.3 Le travail en réseau

Le travail en réseau se déclinera en 3 axes :

III.3.1 Réseau départemental.

Le département de l'Allier a relancé en 2023/2024 une réflexion sur le renouvellement du Schéma départemental des Enseignements Artistiques. Les écoles de Musique du département, qu'elles soient associatives ou à régie municipale directe participent à cette réflexion. Quatre commissions ont été créées : la Formation Musicale, les projets communs, la mutualisation des moyens, le schéma départemental, commissions qui s'ajoutent à un groupe de réflexion déjà existant sur les nouvelles technologies. Le conservatoire à rayonnement départemental est présent dans chacune de ces commissions, car il se doit d'assurer, au même titre que le CRD de Vichy, son rôle important de pôle ressource départemental.

Au regard de ses missions, le CRD de Montluçon réaffirmera son intérêt

- Pour l'aide pédagogique à apporter aux écoles de musique du département
- Pour l'utilité d'une réflexion sur l'atteinte d'objectifs pédagogiques communs, selon les moyens de chacun, afin de permettre aux élèves de toutes écoles qui le désirent d'intégrer par la suite sans difficultés un CRD
- Pour l'accueil des élèves du département lors des stages, master-class, examens
- Pour l'aide à la formation des enseignants des écoles associatives et municipales
- Pour favoriser, dans le but de fidéliser, le recrutement commun d'enseignants pour les disciplines ne demandant pas un temps complet.

III.3.2 Réseau régional.

S'il paraît difficile d'envisager des collaborations de travail au niveau de la nouvelle région Auvergne-Rhône-Alpes, en raison notamment de l'éloignement des structures, un rapprochement avec le conservatoire à Rayonnement Régional de Clermont-Ferrand se doit d'être opéré pour au moins 2 projets majeurs :

- La création du diplôme national d'études musicales, pour les disciplines qui remplissent les critères.
- L'éventuelle participation par conventionnement aux CPES du CRR de Clermont, pour des disciplines

que ce dernier n'assure pas (Jazz)

Entamées depuis quelques années, en particulier pour le CPES, les discussions sur ces deux points ont été stoppées par suite des changements de direction des deux établissements, et sont toujours au point mort en raison du prochain départ du directeur de Montluçon.

Cette mise en réseau sera l'une des priorités de la nouvelle direction.

III.3.3 Partenaires.

L'équipe administrative actuelle a su mettre à jour tous les conventionnements liant le conservatoire et ses partenaires habituels : écoles, collèges, théâtre municipale, médiathèque, scène musiques actuelles, etc.

Le nouveau département « Arts de la scène » doit absolument tenir compte de la présence sur le territoire d'un Centre Dramatique National, les enseignants s'inspirer des activités de cette institution pour proposer à leurs élèves la rencontre d'artistes, l'accès facilité aux spectacles, etc. De même l'accès à l'auditorium du conservatoire au CDN devra être envisagé, dans le respect des règles de sécurité inhérentes aux décors. Un conventionnement pluriannuel, afin de faire perdurer les actions même en cas de changement d'équipe sera rédigé.

Un recensement du monde amateur est à effectuer, ceci afin de créer des liens avec les associations pouvant accueillir les élèves après leur départ du conservatoire et leur offrir une vie artistique en ensembles divers, comme cela se pratique déjà avec l'Orchestre d'Harmonie de Montluçon. Des conventionnements sont à envisager (pratique collective effectuée éventuellement dans des groupes amateurs de qualité) afin de faire découvrir au plus tôt aux élèves la richesse de ces pratiques et contribuer à la vie musicale locale.

III.4 L'irrigation du territoire

On a noté dans les effectifs le nombre important des usagers du conservatoire domiciliés sur la commune de Montluçon en comparaison des usagers domiciliés sur les autres communes de l'agglomération. Si des actions spécifiques doivent nécessairement être menées au niveau des communes proches, il faut bien être conscient que les cours obligatoires en nombre, instrument + Formation Musicale + pratique collective, nécessitant de nombreux déplacements, sont un frein à l'inscription d'élèves dans des communes éloignées. Néanmoins l'accueil de ces élèves est impératif et une réflexion sur l'organisation des temps de cours à destination de ces publics devra être envisagée.

Un effort particulier devra être mené en direction de l'antenne de Domérat. Le conservatoire y dispose de locaux dédiés et de matériels. La commune, la plus importante en nombre d'habitants après Montluçon, de la communauté d'agglomération, ne compte que 51 élèves enfants inscrits pour une population de 8729 habitants. Le responsable d'antenne, en lien avec l'équipe de direction et en collaboration avec la municipalité, devra mener des actions de communication en destination de la population et de sensibilisation dans les 6 écoles élémentaires ou maternelles et du collège de la ville qui représentent 1283 élèves :

- Participation des intervenants en milieu scolaire sur des projets d'école
- Découverte instrumentale dans les établissements scolaires
- Développement des manifestations au Centre Albert Poncet avec accueil des élèves
- Participation régulière au Forum annuel des associations

Le conservatoire a depuis 2023 œuvré au développement de ses manifestations hors les murs. Les spectacles d'élèves, et même certains concerts professionnels, sont dorénavant proposés aux différentes communes de l'agglomération. Le nombre de ces manifestations sera en augmentation en 2024/2025. Cela résulte d'une volonté politique de la collectivité et correspond tout à fait à la mission de diffusion du conservatoire. Cela doit être continué et consolidé.

Tout en respectant l'intérêt pédagogique, sans surcharger les élèves, la participation du conservatoire aux manifestations au niveau du département sera encouragée, voire même au-delà des limites départementales si cela contribue aussi au rayonnement de l'établissement.

III.5 L'amélioration du fonctionnement

III.5.1 Enseignants.

Il a été pointé du doigt dans ce projet le manque d'heures d'enseignements dans certaines disciplines. On notera plus précisément :

- Clarinette : un poste d'assistant à 3h00 qui mériterait de passer à mi-temps (10h00)
- Formation Musicale : Manque un mi-temps (10h00) qui assurerait aussi l'éveil musical
- Cor : Un poste à 11h00 qui mériterait de passer à temps plein (16h00)
- Trombone : Un poste à 8h00 qui mériterait de passer à mi-temps (10h00)
- Guitare Basse : Un poste à 4h00 qui devrait passer à mi-temps (10h00)
- Clavier : quelques heures effectuées par un enseignant piano, devrait avoir un poste à mi-temps.
- Musiques traditionnelles : Création d'un poste accordéon/violon
- Intervention en milieu scolaire ; Création d'un poste afin d'assurer une plus grande irrigation du territoire.

La collectivité a déjà, en l'espace de deux ans, consolidé en temps plein le poste d'accompagnateur, fait évoluer le poste d'assistant trompette à 7h00, le poste de tuba à 7h00 et le poste d'assistant violon à 20h00, soit 11 heures créées. Le tableau récapitulatif ci-dessus correspond à une création de 80h00 de cours supplémentaires, soit, environ car suivant la catégorie des postes, à la création de 4 postes, ce qui est difficilement envisageable en cette période de difficultés financières des collectivités. Toutefois la direction devra veiller à proposer à l'autorité territoriale, chaque année, en fonction des besoins les plus urgents, des accroissements d'horaires, comme cela a été fait pour l'accompagnement, la trompette et le tuba. L'augmentation des heures d'interventions en milieu scolaire, compte tenu de l'axe principal d'irrigation du territoire et de la volonté des élus, semble être la priorité.

III.5.2 Personnel technique et administratif.

Les principales difficultés rencontrées dans la partie administrative et technique de l'établissement sont :

- Un seul agent d'accueil, ce qui nécessite la fermeture de l'établissement 2 matinées par semaine et la nécessaire présence des régisseurs pour suppléer.
- Des agents chargés seuls de certaines missions, ce qui pose problème lors leurs absences (1 personne chargée de la scolarité, 1 personne chargée de la communication, 1 personne chargée du parc instrumentale)
- Un manque de Formation au logiciel métier, Imuse, formation qui devrait être assurée de manière hebdomadaire à compter de mai 2024 par le directeur actuellement en poste, avant son départ.

Si effectivement la création d'un nouveau poste agent d'accueil/gardien, permettrait une plus grande disponibilité des « régisseurs » pour leurs autres missions (régie des spectacles, installations des salles, préparation des concerts, gestion du parc instrumental, veille maintenance de l'établissement matériel, etc..), une refonte des fiches de poste semble nécessaire pour faire face du mieux possible aux absences possibles. Il est proposé :

- Un partage des missions actuellement menées séparément par la chargée de scolarité et l'assistante administrative, partage facilité par la nouvelle occupation des bureaux les plaçant cote à cote.
- Un partage des missions de gestion des absences des élèves et de communication entre l'agent chargé de l'accueil et les chargés de scolarité, tout en laissant la primauté à l'agent d'accueil.
- Une gestion du parc instrumental partagée par les 2 régisseurs au lieu d'un seul.
- La mise en place de l'annualisation du temps de travail pour l'agent d'accueil et les régisseurs-gardiens.

IV. CONCLUSION.

Le projet d'établissement 2024/2030 a été conçu en fonction d'un état des lieux et propose des perspectives parfois idéalisées et difficiles à atteindre. Toutefois certaines sont plus réalisables que d'autres et ont même été initiées ces dernières années. Il appartiendra à la collectivité et à l'équipe du conservatoire, sous la conduite de l'équipe de direction, de tendre à se rapprocher le plus possible de ces objectifs.

La nouvelle équipe de direction aura à sa charge de détailler les actions à mener pour progresser dans les 4 axes majeurs définis par ce projet : offre d'enseignement, création, travail en réseau et irrigation du territoire.

Le conseil d'établissement est chargé chaque année de dresser un état d'avancement de ce projet, en :

- Évaluant les actions menées par l'équipe administrative et pédagogique, et en débattant sur leurs pertinences.
- Proposant éventuellement au débat d'autres pistes d'interventions.

Cette mission est primordiale, au risque de voir ce projet n'être plus qu'un document obligatoire, sans aucune incidence, et priver le CRD de Montluçon de toute démarche concertée et réfléchie vers un objectif ambitieux et adapté aux particularités de cet établissement.